

LETTRE
DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE
AU MINISTRE DES FINANCES.

Paris, le 5 octobre 1878.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Conseil général de la Banque a donné la plus sérieuse attention aux questions que vous avez bien voulu lui soumettre au sujet de la prochaine conférence de l'Union latine.

Avant d'examiner séparément chacune des questions et les conséquences de leur adoption, la Banque doit vous rappeler, Monsieur le Ministre, que la Convention de 1865 a été déjà pour elle une source de grandes difficultés. La situation de la France, l'étendue de son marché, ont fait affluer chez elle non-seulement les monnaies d'or et d'argent des États associés, mais encore leurs monnaies divisionnaires; cette affluence n'a fait qu'augmenter depuis que des circonstances, imprévues à l'origine de la Convention, ont entièrement bouleversé la situation monétaire d'une des parties contractantes; enfin l'écart survenu entre le prix de l'or et celui de l'argent a favorisé, dans tous les États de l'Union, un excès de production de pièces de cinq francs en argent.

Les conséquences de ces faits ont particulièrement pesé sur la Banque, et, lorsque le Gouvernement lui a demandé de consentir à recevoir les monnaies de l'Union latine, ces monnaies sont venues successivement s'accumuler dans ses caisses, de sorte qu'aujourd'hui les 925 millions de son encaisse en pièces de cinq francs d'argent comprennent 270 millions en pièces étrangères.

Cette proportion s'accroît chaque jour d'une notable partie de ce qui se trouve encore dans la circulation, car la Banque reçoit beaucoup plus d'argent qu'elle n'en peut dépenser, par suite de la préférence que montre actuellement le public pour l'or et pour les billets. Vous en jugerez par ce fait qu'au mois de janvier 1875, au moment où la Banque reprenait volontairement ses paiements en espèces, son encaisse en argent, y compris les monnaies divisionnaires, n'était que de trois cent dix millions, tandis qu'il s'élève aujourd'hui à un milliard douze millions.